

Note de service

DESTINATAIRES :	Gestionnaires, employés et médecins de l'Hôpital de Saint-Jérôme
	Maude Giordanengo, chef de secteur RSL Rivière-du-Nord et Argenteuil
EXPÉDITRICES :	Service de prévention et contrôle des infections
	D ^r e Véronique Lapointe, microbiologiste-infectiologue
DATE :	14 mars 2025
OBJET :	EXPOSITION À RISQUE DE ROUGEOLE À L'URGENCE DE L'HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME

Nous tenons à vous aviser qu'il y a eu une exposition à risque de rougeole à l'urgence de l'Hôpital de Saint-Jérôme le 10 mars 2025, suite au séjour d'un usager s'étant avéré positif.

Considérant l'ampleur des contacts rougeole chez les employés qui en découle et la haute transmissibilité de la rougeole par voie aérienne, voici les mesures à mettre en place à l'urgence de l'Hôpital de Saint-Jérôme (excluant l'urgence psychiatrique du bloc R) à partir du 15 mars 2025, et ce, minimalement jusqu'au 31 mars 2025 inclusivement :

- a) Le port du masque N95 est requis pour tous les travailleurs de la santé (incluant médecins, professionnels, l'hygiène et salubrité, etc.) circulant à l'urgence, en tout temps (sauf lors des repas), jusqu'à nouvel ordre.
- b) Pratiquer l'auto-isolement au travail pour les travailleurs de l'urgence (manger seul ou à distance des autres, pas de covoiturage, respect du port du masque, etc.).
- c) Tous les travailleurs de l'urgence devront surveiller l'apparition de symptômes compatibles avec la rougeole jusqu'à nouvel ordre (fièvre, toux, coryza, conjonctivite ET éruption cutanée maculopapulaire). En présence de symptômes, le travailleur devra rapidement contacter son gestionnaire et le Service de prévention, secteur risques biologiques (ssmet.prevention.cisslau@ssss.gouv.qc.ca) pour confirmer s'il peut se présenter au travail ou non.
- d) Effectuer rigoureusement l'évaluation des symptômes de tous les usagers de façon quotidienne, et aviser le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) si un usager développe des symptômes compatibles avec la rougeole. En cas de suspicion, appliquer des précautions additionnelles Aériennes/Contact + en chambre à pression négative, jusqu'à confirmation du diagnostic de rougeole, où des précautions additionnelles Aériennes suffisent.
- e) Valider le statut immunitaire de tous les usagers admis à l'urgence et le noter au dossier (épisode antérieur de rougeole, vaccination 1 ou 2 doses, non vacciné, etc.).

Nous vous remercions de votre collaboration.